

Lorsque nous discutons de la loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité, il nous faut envisager ce qui s'est passé au juste avant et depuis samedi dernier. Le parti libéral a maintenant un nouveau chef et je voudrais savoir quelle est son opinion à l'égard des aspects oppressifs de cette mesure. Le nouveau chef est-il . . .

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. Le député voudrait-il bien aider la présidence en lui expliquant en quoi cet argument se rattache à la suppression du titre du projet de loi?

M. Blenkarn: Il s'y rattache.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je veux signaler que le titre n'est pas du tout approprié, car il ne décrit pas comme il faut les mécanismes établis dans le projet de loi. Vous pouvez le comprendre, monsieur le Président.

Je veux savoir si le gouvernement a toujours la même politique à l'égard de ce projet de loi. Le nouveau chef du parti libéral est-il d'accord avec ce titre mal approprié qui est censé décrire ce que renferme le projet de loi ou ne l'est-il pas? Selon moi, les ministériels ont le devoir de nous dire si, par exemple, le nouveau chef du parti libéral est d'avis que ce projet de loi devrait être modifié sensiblement. M. John Turner croit-il que le titre du projet de loi devrait faire mention des services de sécurité de la GRC ou d'un service de renseignements civil? Cela se rapporte bien au titre de cette mesure législative. Quel est l'avis de M. Turner là-dessus?

M. Blenkarn: Qu'en pense-t-il?

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre, s'il vous plaît. A titre d'occupant du fauteuil pour le moment, je ne crois pas que nous puissions introduire dans le débat des questions étrangères au projet de loi. Le gouvernement décide du contenu du projet de loi. Je ne suis pas disposé à entendre des observations sur les changements qui pourraient ou non intervenir dans le gouvernement tant qu'il sera au pouvoir.

M. Hnatyshyn: Bien sûr, monsieur le Président, je comprends votre position à titre de président impartial de nos délibérations. Je pose la question de façon différente: le titre du projet de loi définit-il clairement la mesure à l'étude? La question est appropriée et Votre Honneur la comprend sûrement.

• (1125)

Notre parti s'oppose catégoriquement à cette mesure car, à notre avis, un service de sécurité devrait offrir des garanties aux Canadiens. Nos critiques et représentants ont prouvé à maintes reprises que le service proposé va compromettre gravement les garanties dont sont assorties les libertés civiles des Canadiens.

D'après nous, ce projet de loi—et son titre, qui reflète l'intention du gouvernement—ne répond pas aux aspirations des Canadiens ni à celles des gens qui s'inquiètent de notre sécurité nationale. Je dis simplement que c'est une disposition connexe du projet de loi et que nous tenons à exprimer l'inquiétude et l'aversion que suscite parmi nous la façon de procéder du gouvernement avec ce projet de loi.

Service du renseignement de sécurité

Cet organisme a suscité nombre de commentaires. Au cours d'un long débat de procédure, je pensais avoir bien fait comprendre à la présidence que le titre du projet de loi fait état du Service canadien du renseignement de sécurité, mais sans mentionner un service civil du renseignement de sécurité. En fait, non seulement à la deuxième lecture, mais au comité et à l'étape du rapport, notre parti a maintenu que le nouveau service de sécurité devrait relever de la GRC.

De toute évidence, le gouvernement a voulu garder ses distances et se désintéresser du sort de la GRC. C'est bien l'intention du solliciteur général (M. Kaplan) et c'est pourquoi il tient à ce que le titre soit adopté et que nous ayons un service civil. Il sait que le gouvernement a placé la GRC dans une situation inacceptable en retirant son appui à cet effectif policier que la majorité des Canadiens respectent énormément.

Tout ce que je peux dire, c'est que notre parti est fier des services que la GRC a rendus aux Canadiens. A notre avis, le gouvernement libéral a calomnié la GRC et, dans la situation difficile des années 70, il l'a laissée tomber complètement, s'est réfugié derrière elle et s'est soustrait à ses responsabilités politiques.

Maintenant qu'il est question de créer un service d'intelligence au Canada, le gouvernement dit aux fiers membres de la GRC qu'ils sont responsables de tout ce qui a pu laisser à désirer dans le passé et qu'il s'en lave les mains complètement. Il ne veut pas qu'on lui rappelle ses propres bévues et son manque de responsabilité politique.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. La présidence s'excuse, mais elle a relu le titre. A son avis, sa portée est assez vaste pour que le débat porte sur la question de savoir si oui ou non il devrait faire partie du projet de loi. Le député ne devrait pas s'écarter du sujet, car la motion est très précise. Le député a dix minutes et devrait s'en tenir à la motion.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je vous sais gré de dire que mes remarques se rapportent au sujet à l'étude. Je sais que vous me comprenez, mais je vais essayer d'être encore plus clair, car les ministériels ont de la difficulté à saisir des idées fondamentales.

Je disais que le titre ne reflète pas comme il le devrait ce que propose le projet de loi. Il mentionne le Service canadien du renseignement de sécurité, mais ne précise pas qu'il s'agit d'un service civil. Il ne dit pas que la GRC perd ses attributions pour les questions relatives à la sécurité. Voilà pourquoi le titre n'est pas approprié et voilà pourquoi le gouvernement devrait songer sérieusement à intituler son projet de loi autrement pour refléter honnêtement les changements qu'il propose. La mesure devrait s'intituler: «Loi tendant à faire oublier au peuple canadien que le gouvernement libéral a refusé d'assumer dans le passé la responsabilité des services de sécurité». Voilà quel devrait être le titre de cette mesure. Les libéraux ne devraient pas parler d'un tout nouveau service de sécurité parce qu'en réalité ils essaient de cacher leur passé politique. Je pense que ce fait devrait être reflété dans le titre du projet de loi. Ce sont les libéraux qui ont laissé le service de sécurité, qui relève encore de la GRC, se débrouiller seul à l'époque de la crise du FLQ et des événements au Québec.